

ANNEXE 8

AVIS DE DÉSISTEMENT
(PROCÉDURE INFORMELLE)
(ARTICLE 8)

COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

ENTRE :

(nom)

appellant,

et

SA MAJESTÉ LA REINE,

intimée.

AVIS DE DÉSISTEMENT

SACHEZ QUE l'appelant se désiste de l'appel interjeté à l'égard de (décrire la(les) cotisation(s) (qui comprend(comprennent) une détermination, une nouvelle détermination, une nouvelle cotisation et une cotisation supplémentaire) et en préciser la date et l'année(les années) d'imposition).

Date :

DESTINATAIRE : Le greffier
Cour canadienne
de l'impôt
200, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0M1

ou

Tout autre bureau
du greffe

*(Indiquer le nom, l'adresse aux fins de signification
et le numéro de téléphone de l'appelant, de son
avocat ou de son représentant)*

(ANNEXE MODIFIÉE PAR DORS/2004-101, art. 15 : DORS/2007-143, art. 9.)